morges
VILLE DE MORGES

PRÉAVIS
DE LA MUNICIPALITÉ
AU CONSEIL COMMUNAL

N° 20/5.19

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION CHF 18'900'000.00 RELATIF À BEAUSOBRE IV POUR LA RECONSTRUCTION DE L'ADMINISTRATION DU THÉÂTRE, LA RÉNOVATION DU HALL ET DE LA SALLE DE SPECTACLES, LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU CONSERVATOIRE DE L'OUEST VAUDOIS, LA TRANSFORMATION DES FOYERS EN ACCUEIL ET RESTAURATION EN MILIEU SCOLAIRE (AREMS).

Municipalité en corps

Préavis présenté au Conseil communal en séance du mercredi 1er mai 2019

Première séance de commission : le jeudi 16 mai 2019 à 18 h 30, salle de l'ASIME, bâtiment Beausobre I sur le site de Beausobre (au 1er étage, à côté du cabinet dentaire scolaire)

Détermination de la Commission des finances : OUI

TABLE DES MATIERES

1 OBJET DU PRÉAVIS 3

2 PRÉAMBULE 3
- 2.1 Résumé 3
- 2.2 Historique 3
- 2.3 Contexte 4
  - 2.3.1 AREMS 4
  - 2.3.2 Théâtre de Beausobre 4
  - 2.3.3 Conservatoire de l'Ouest Vaudois 5
  - 2.3.4 Restauration 5

3 ASPECTS TECHNIQUES 6
- 3.1 Programme de la construction 6
- 3.2 Description du projet 6

4 COÛTS 8
- 4.1 Phases d'étude 9
- 4.2 Partenaire restauration 9
- 4.3 Projets connexes 10
  - 4.3.1 Beausobre V 10
  - 4.3.2 Aménagements extérieurs 10

5 PLANNING GÉNÉRAL 10

6 ASPECTS FINANCIERS 10
- 6.1 Plan des investissements 10
- 6.2 Préavis de planification accordé 11
- 6.3 Incidences sur le budget de fonctionnement 11
  - 6.3.1 Pilotage du projet 11
- 6.4 Recettes 11
- 6.5 Tableau financier 12

7 ASPECTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE 12

8 CONCLUSION 13

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis porte sur la demande d'un crédit global concernant Beausobre IV soit la reconstruction de l'administration du théâtre la rénovation du Théâtre, l'agrandissement du Conservatoire de l'Ouest Vaudois (COV), et la transformation des foyers en Accueil et Restauration en Milieu Scolaire (AREMS) d'une capacité d'accueil de 300 places.

Cette demande de crédit donne suite aux préavis par lesquels le Conseil communal a accordé :

- Le 5 juin 2013, un crédit de CHF 114'000.00 pour étudier et planifier l'évolution du site de Beausobre.
- Le 11 mai 2016, un crédit de CHF 545'000.00 pour l'organisation d'un concours d'architecture pour le site de Beausobre.
- Le 4 octobre 2017, un crédit de CHF 3'716'000.00 pour l'étude de la construction des nouveaux foyers de Beausobre et l'étude de la rénovation du Théâtre et l'agrandissement du Conservatoire de l'Ouest Vaudois dont 1'721'000.00 TTC concerne les études de Beausobre V.

Un montant de CHF 16'000'000.00 est prévu pour Beausobre IV dans le plan des investissement 2018-2021.

Ce projet est inscrit dans le programme de législature 2016-2021.

2 PRÉAMBULE

2.1 Résumé

Le bâtiment Beausobre IV abrite actuellement divers fonctions et utilisateurs : le Théâtre, le COV les foyers et un restaurant. Les Foyers actuels qui ont atteint leur limite de capacité et dont les infrastructures et équipements sont vieillissants sont remplacés par des nouveaux foyers compris dans le bâtiments Beausobre V. L'espace ainsi libéré accueillera un AREMS.

De ce fait, le nouveau projet de Beausobre IV est décomposé en quatre objets principaux :

- le Théâtre avec sa zone d'accueil (hall) et son administration,
- le Conservatoire de musique de l'Ouest vaudois (COV)
- le futur Accueil et restauration en milieu scolaire (AREMS)
- Un restaurant

Ce projet s'inscrit dans un premier lot d'interventions prévu sur le site de Beausobre.

2.2 Historique

Le site de Beausobre a été construit en 1986. En exploitation depuis, le Théâtre et les foyers souffrent de l'usure du temps. Si la scène et son matériel technique ont été entretenus et renouvelés régulièrement, il n'en est pas de même pour le hall et les foyers. Après avoir mené une réflexion approfondie, la Municipalité avec l'aide de nombreux partenaires et utilisateurs a décidé qu'un nouveau bâtiment devait voir le jour dans le but d'accueillir des espaces d'activités et de conférences lumineux et modernes capables de répondre aux besoins des utilisateurs du site.

Par ailleurs, et conformément aux obligations constitutionnelles vaudoises, (art. 63a), la Municipalité doit répondre à la demande de l'accueil parascolaire sur le site de Beausobre.

Sur cette base, une étude de faisabilité menée en 2014 a permis de faire un état des lieux de l'ensemble du site, de définir concrètement les besoins d'exploitation et de sonder les potentialités de développement sur le site sans altérer les qualités paysagères du parc.

Sur cette base, un concours d'architecture a été lancé en 2017 pour la construction de nouveaux foyers (Beausobre V).

En parallèle, un appel d'offres à architectes a été lancé pour Beausobre IV, selon les éléments décrits sous chiffre 2.1

Ce projet a démarré fin 2017. Il a été déposé à l'enquête publique du 24 novembre au 23 décembre 2018. Une seule opposition est parvenue. En effet, l'Association Vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés AVACAH demande l'installation de boucles à induction magnétique pour malentendants, et que la salle polyvalente doit disposer de places adaptées pour fauteuils roulants. Cette demande a été prise en compte. Le permis de construire a été délivré.

2.3 Contexte

2.3.1 AREMS

L'Accueil et restauration pour enfants en milieu scolaire (AREMS) est une structure proposant un accueil durant la pause méridienne des élèves de la 1e à la 11e année HarmoS, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Il y a 3 lieux de cantine scolaire sur le territoire morgien :

- Ouest : AREMS du restaurant de la patinoire
- Centre : AREMS du collège des jardins
- Est : AREMS du site de Beausobre

Pour l'AREMS de Beausobre, il s'agit d'implanter une nouvelle cantine en lieu et place des foyers actuels, permettant d'offrir une qualité d'accueil. Ce restaurant scolaire est destiné aux élèves primaires des collèges de la Gracieuse et de Chanel, ainsi que les élèves du collège secondaire de Beausobre. Les élèves morgiens scolarisés de la 1ère à la 8ème seront encadrés par des monitrices tandis que les élèves de la 9ème à 11ème viendront seuls à l'AREMS et mangeront en autonomie, avec une surveillance. La capacité du restaurant scolaire est augmentée de façon à pouvoir accueillir 600 élèves, sur deux services et un espace pique-nique est aménagé pour les élèves souhaitant réchauffer un repas préparé à la maison.

Besoin en personnel : afin d'assurer l'encadrement et la surveillance du restaurant scolaire, il sera demandé un 0.7 EPT par voie budgétaire dès l'automne 2021.

2.3.2 Théâtre de Beausobre

Inauguré en 1986, le Théâtre de Beausobre (initialement envisagé comme aula scolaire) est devenu au fil du temps un "petit Olympia romand". De réputation internationale, il accueille chaque saison 60'000 spectateurs pour plus de 60 spectacles variés et éclectiques ; plus de 2'500 spectacles y ont été présentés depuis sa création. À cela, s'ajoutent manifestations privées et des festivals tels que La Salamandre, le Salon des thérapies naturelles, Morges-sous-rire ou encore Diabolo, attirant plus de 35'000 personnes chaque année. Afin de pouvoir améliorer l'accueil du public, le Théâtre doit être rénové et le hall agrandi.

Les bureaux de l'administration sont situés dans des bâtiments provisoires. L'équipe y est aujourd'hui à l'étroit, ce qui rend la construction d'un nouvel espace dédié à l'administration nécessaire.

2.3.3 Conservatoire de l'Ouest Vaudois

Installé à Beausobre depuis sa construction, le Conservatoire de l'Ouest Vaudois (issu de la fusion en 2001 des Conservatoires de Morges et de Nyon), est le plus grand conservatoire d'études non professionnelles du Canton de Vaud. Son siège est à Morges. Il propose un vaste choix d'activités artistiques. L'institution assure un encadrement de qualité aux enfants dès 2 ans jusqu'aux adultes. Elle accueille environ 500 enfants et propose une vingtaine de cours. Actuellement, les cours sont effectués dans les locaux de musique du Collège de Beausobre. Ceci perdurera mais de nouveaux locaux sont nécessaires pour satisfaire les besoins en infrastructures. Pour rappel, selon la loi vaudoise sur les écoles de musiques (LEM) adoptée en 2012, les Communes doivent assurer le financement des locaux des écoles de musique reconnues et les mettent à leur disposition.

2.3.4 Restauration

Le site de Beausobre accueille aujourd'hui une cantine scolaire aménagée provisoirement dans le hall de la salle omnisport (Beausobre III), un bar pour le Théâtre de Beausobre et ses foyers ainsi qu'un restaurant ouvert au public (Beausobre IV).
Les infrastructures de cuisine de Beausobre IV seront complétement reconstruites. Dans ce contexte, la Commune souhaite revoir le concept de restauration sur le site. Les activités de restauration prévues sont:

- restauration scolaire pour les élèves du collège secondaire de Beausobre et les élèves des collèges primaires de La Gracieuse et Channel
- restauration publique par le biais du restaurant présent sur le site.
- activités de traiteur pour les besoins du théâtre les soirs de représentation et à destination du nouvel espace polyvalent de Beausobre V.

Le projet propose une grande cuisine aménageable en un espace cuisine pour l'AREMS et un espace cuisine pour le restaurant. Les installations techniques telles que espace de livraison, vestiaires, lieux de stockage, chambre froide et sanitaires pour le personnel, sont communs aux deux espaces de cuisine.
Le futur exploitant pour la restauration scolaire devra assurer la production sur place en liaison directe de 400 repas de midi, pouvant cas échéant aller à 600 repas si nécessaire, répartis en deux services pendant les périodes scolaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les repas sont produits en adéquation avec la stratégie du Conseil d'Etat du canton de Vaud en matière de restauration collective, en favorisant la proximité (produits locaux), les produits de saison et les transports courts pour l'acheminement des produits et conformément aux principes et recommandations de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) « Standards de qualité suisses pour une restauration collective promouvant la santé ».
Le réfectoire d'une surface d'environ 450 m^2 comprend également une zone « snack » avec vente de produits sains, ainsi qu'une zone « pique-nique ».
Les locaux de AREMS peuvent être utilisés par la Ville, le Théâtre ou encore des tiers, en dehors des heures de prestations de restauration scolaire.
Soumis à la loi sur les marchés public, un appel d'offres en vue de trouver un partenaire pour la restauration de l'AREMS sera lancé encore cette année.

Le bail du restaurant actuel a été résilié. Le restaurant sera disponible dès juillet 2020 pour rénovation. Un appel à candidatures sera lancé en 2020 pour trouver un gérant.
Les activités de traiteurs pourront être attribuées soit à l'exploitant de l'AREMS soit au restaurateur. Ce choix sera évalué en fonction du retour des offres.

3 ASPECTS TECHNIQUES

3.1 Programme de la construction

Les interventions sur le bâtiment Beausobre IV vise à offrir :

- Un AREMS pouvant accueillir 600 enfants en deux services pour le repas de midi
- Une administration du théâtre de Beausobre adaptée aux besoins
- Une extension du COV et un rafraîchissement des anciens locaux
- Un théâtre rénové
- Un hall d'accueil mieux adapté
- Un restaurant de 200 places
- Une mise en conformité du bâtiment.

3.2 Description du projet

L'architecture caractéristique du bâtiment Beausobre IV n'est pas redéfinie. Une nouvelle construction comprenant le COV et l'administration du théâtre venant s'y accoler, tout en s'y associant, propose un style contemporain.

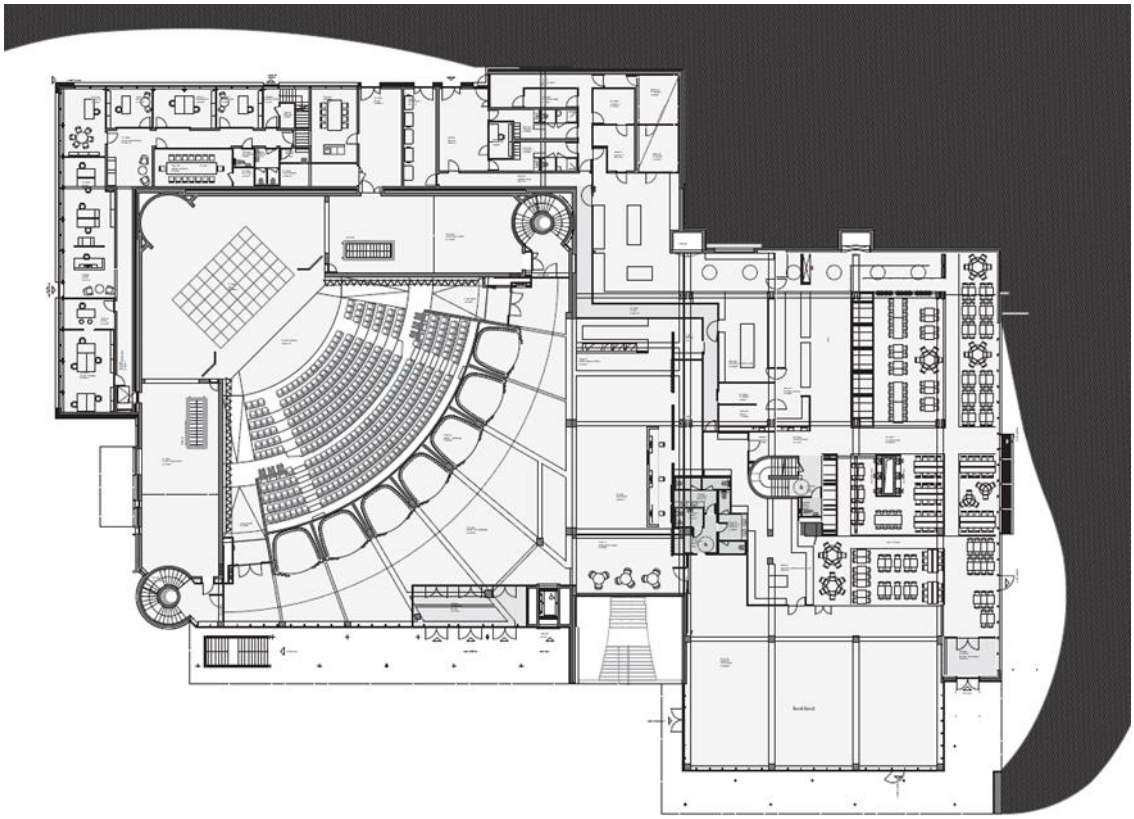

Elle enveloppe l'édifice actuel sur ses façades nord et ouest. Bien que les matériaux utilisés en façade soient actuels, les teintes sont choisies dans la continuité de celles du bâtiment existant.

Les porte-à-faux créés apportent légèreté et élégance à l'ensemble. Les volumes sont marqués par deux épaisseurs minérales, représentant deux lignes haute et basse équivalentes, constituées par le socle et les linteaux. Une marquise de même valeur, filante au niveau de l'entrée du théâtre, du restaurant, et de la cantine, sous forme d'un bandeau, constitue une ligne conductrice entre les différents secteurs d'activité. Cette architecture permet de distinguer les nouvelles réalisations ou rénovations, des bâtiments existants. Le socle sous marquise, principalement exécuté en façades vitrées, apporte de la transparence. Chaque accès est marqué par une marquise plus généreuse, invitant l'usager et le visiteur.

À l'intérieur, en ce qui concerne le COV et l'administration du théâtre, le béton structurel est laissé apparent, tandis que le bois, matériau chaleureux, s'applique sur les menuiseries et les habillages d'accès aux salles. Ces deux lieux se veulent résolument modernes, épurés et fonctionnels.

Le socle du théâtre, au niveau de son hall d'entrée, est notablement transformé. Bien qu'impactée par la géométrie structurelle de son squelette, l'entrée du théâtre propose toute une série de services aux visiteurs. L'espace détente et la petite restauration prennent place sous le volume des gradins, dans des espaces confortables et distingués. La réception, les vestiaires, la vente de produits dérivés et le comptoir de petite restauration, se situent au niveau d'un espace matérialisé par un plafond moins haut que celui de la circulation principale. Ces espaces très distincts et lisibles jouent avec des codes architecturaux similaires (matériaux, volumes) et créent un ensemble harmonieux.

La salle de spectacles se pare d'un manteau monochrome contrastant avec le hall du théâtre. Le plafond en bois d'origine garde toute sa place dans le projet, tandis que de nouveaux sièges colorés et adaptés apportent aux spectateurs le confort indispensable à l'écoute des représentations.

La salle de l'AREMS bénéficie d'une toute nouvelle façade vitrée, ouverte à l'est sur un espace paysager générant un grand flux de lumière naturelle pour les élèves. Elle propose plusieurs typologies d'assises, afin d'éviter un design monotone : tables rondes, tables rectangulaires, tables hautes, banquettes, etc. Les volumes situés à proximité des baies vitrées sont chapeautés par un plafond en bois, très chaleureux, en contraste avec le sol. La communication visuelle apporte dynamisme et volume à l'ensemble et vient s'appliquer sur les espaces de services.

Le restaurant quant à lui s'articule au niveau de la place du site de Beausobre, et propose une grande terrasse, participant ainsi à l'activité du site. L'accès au COV existant depuis la place s'effectue par un escalier extérieur végétalisé, parsemé de gradins, où peuvent flâner et se réunir les élèves et les visiteurs. La place basse est ainsi reliée à la place haute par cette liaison naturelle.

4 COÛTS

Conformément aux directives de la Ville, la présente demande de crédit de construction a été élaborée sur la base d'un devis consolidé avec 80% des soumissions rentrées. Le projet est décomposé par parties d'ouvrage. L'exécution des travaux se fera de manière traditionnelle sans recourir à un prestataire global, type entreprise générale. La mise en soumission, telle qu'effectuée, permet une consolidation du coût de construction à +/- 10 %.

CFC	Désignation	Coût CHF/TTC
1	Travaux préparatoires	360'000
2	Bâtiment	17'320'000
3	Équipements d'exploitation	230'000
4	Aménagements extérieurs liés au bâtiment Beausobre IV	300'000
5	Frais secondaires, taxes diverse, géomètre etc…	325'000
9	Ameublement et décoration	1'900'000
	Total	20'439'000

	Les honoraires de la phase 1	-1'995'000
	Coût des travaux	18'440’000
	Assistance à maitrise d’ouvrage phase II	250’000
	Panneaux photovoltaïque surface totale toiture théâtre	210'000
35012	Demande de crédit phase construction (3109)	18'900'000

Les coûts d’étude de la phase I, soit CHF 1'995'000.00 sont compris dans le présent devis. Ce montant doit dès lors être déduit de la présente demande de crédit.

Par ailleurs, un montant de CHF 250’000.00 est également demandé pour un mandat d’assistance à maîtrise d’ouvrage, permettant ainsi un suivi rigoureux et approfondi de la construction.

La demande de crédit de construction est donc de CHF 18'900'000.00 .

Il est à noter que dans ce devis des éléments non connus au moment du devis initial sont pris en compte dans la présente demande.

- Conformément à la politique énergétique de la Commune, la toiture plate est recouverte de panneaux photovoltaïques. Cette plus-value représente CHF 210’000.00.00.
- Par ailleurs, il est apparu des problèmes d’étanchéité de la toiture existante. Les pluies de cet hiver ont démontré qu’une intervention est indispensable
- Il n’était pas prévu de toucher les locaux du COV existant, néanmoins la modification de l’affectation du rez-de-chaussée a une implication sur le COV existant, dès lors il apparaît nécessaire d’effectuer des travaux d’entretien.
- Lors de l’appel d’offres seule une rénovation légère du théâtre était prévue. Après étude, la modification complète de l’installation d’un système de ventilation permettant le rafraîchissement de l’air s’est avérée possible et nécessaire pour le bien être du public et des artistes.

4.1 Phases d’étude

La phase I d’étude du projet, soit Etude du projet et appel d’offres d’études, s’est déroulée de décembre 2017 à mars 2019. Elle est actuellement terminée à 95%.

Phases SIA		
Phase I Etude	**3 Etude du projet**	**31 Avant-projet**
		32 Projet de l’ouvrage
		33 Demande d’autorisation
	4 Appel d’offres	**41 Appels d’offres**
Phase II Réalisation	**5 Réalisation**	**51 Projet d’exécution**
		52 Exécution de l’ouvrage
		53 Mise en service, achèvement

La phase II d’étude relative à la réalisation sera engagée une fois le crédit de construction obtenu.

4.2 Partenaire restauration

Soumis à la loi sur les marchés public, un appel d’offres en vue de trouver un partenaire pour la restauration de l’AREMS sera lancé encore ce printemps. Pour le restaurant, un appel à candidatures suffit. Il sera lancé courant 2020.

4.3 Projets connexes

4.3.1 Beausobre V

La construction du bâtiment Beausobre V a pour but de remplacer les Foyers actuels de Beausobre IV, qui ont atteint leur limite de capacité et dont les infrastructures et équipements vieillissants sont destinés à une nouvelle affectation. La mise à l'enquête publique a été effectuée du 24 novembre au 23 décembre 2018. Le permis de construire a été octroyé. Le 80% des soumissions sont lancées. Le préavis de construction a été déposé au Conseil communal en date du 6 mars 2019. Les constructions Beausobre IV et Beausobre V seront effectuées simultanément.

4.3.2 Aménagements extérieurs

Le projet des aménagements extérieurs de Beausobre a été déposé à l'enquête publique du 24 novembre au 23 décembre 2018. Le permis de construire a été octroyé le 18 mars 2019. Les couverts feront l'objet d'une enquête complémentaire. Le début des travaux étant prévu printemps 2020, les soumissions seront lancées ultérieurement. Le préavis de construction parviendra au Conseil communal au plus tard début 2020.

5 PLANNING GÉNÉRAL

Ce planning est intentionnel. Le début du chantier dépend de l'acceptation du crédit de construction par le Conseil communal.

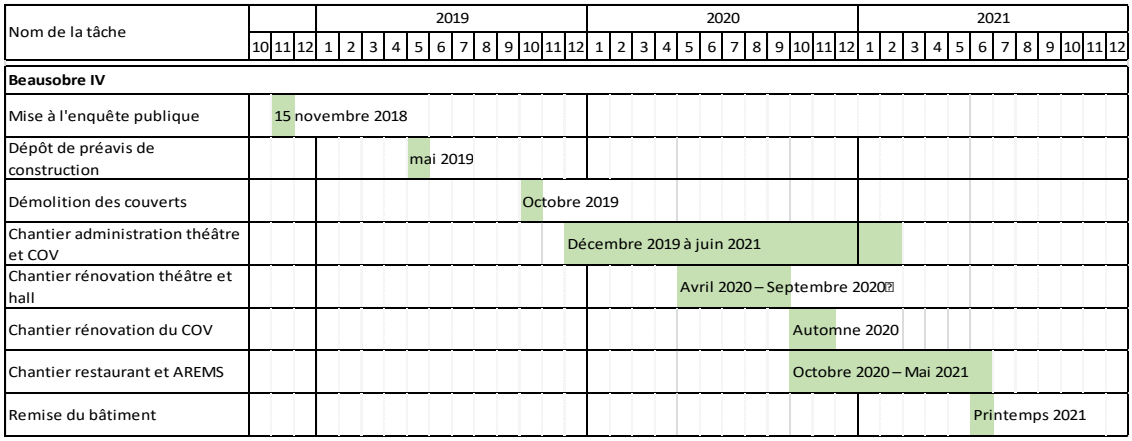

Les différentes phases de chantier tiennent compte de l'agenda de la saison théâtrale et des grandes manifestations se tenant régulièrement à Beausobre ainsi que des activités du COV.

6 ASPECTS FINANCIERS

6.1 Plan des investissements

Un montant de CHF 16'000'000.00 est inscrit au plan des investissements pour la construction de Beausobre IV. Les dépenses sont prévues sur 2020 et 2021. Selon la date de l'acceptation de la présente demande de crédit, des dépenses pourraient déjà être engagées au troisième et quatrième trimestres 2019, notamment pour les études de phases de réalisation.

Le montant concernant la pose des panneaux photovoltaïques a été retranché du projet global relatif aux toitures plates et à la pose de panneaux solaires figurant au plan des investissements.

6.2 Préavis de planification accordé

Le 4 octobre 2017, un crédit de CHF 3'716'000.00 pour l'étude de la construction des nouveaux foyers de Beausobre et l'étude de la rénovation du Théâtre et l'agrandissement du Conservatoire de l'Ouest Vaudois (COV) a été accordé par le Conseil communal. Il se décompose comme suit :

- CHF 1'995'000.00 concerne les études de Beausobre IV
- CHF 1'721'000.00 concerne les études de Beausobre V

6.3 Incidences sur le budget de fonctionnement

Les frais engendrés pour assurer l'entretien et le nettoyage de ces surfaces seront cas échéant intégrés par voie budgétaire dès l'automne 2021.

6.3.1 Pilotage du projet

Le projet est piloté par le Service Urbanisme, constructions et mobilité en collaboration avec un bureau à maîtrise d'ouvrage. Pour mener à bien ce projet, 500 heures d'architecte chef de projet interne seront nécessaires pendant la durée des travaux soit 30 mois, mi-2019 à fin 2021. Des représentants de l'Administration du théâtre, des Services Sports, bâtiments et environnement, ainsi que Cohésion sociale et logement sont impliqués dans le suivi du projet.

6.4 Recettes

Les recettes de Beausobre IV ont été incluses dans l'étude de marché et concept économiques développé dans le cadre du préavis concernant Beausobre V.

6.5 Tableau financier

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2019	2020	2021	2022	2023 et suivants
Dépenses	18'900'000	400'000	10'000'000	8'500'000		
Subventions, participations ou autres	-					
Utilisation fonds	-					
Total investissements	18'900'000	400'000	10'000'000	8'500'000	-	-

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissements	30
Année début de l'amortissement	2020
Année bouclement du préavis	
Taux d'intérêt au 31.12.2018	1.96%

		2019	2020	2021	2022	2023 et suivants
Charge d'intérêts		191'394	191'394	191'394	191'394	191'394
Charge d'amortissement		630'000	609'000	609'000	609'000	609'000
Autres charges	***Chapitre***					
Recettes	***Chapitre***					
Total fonctionnement		821'394	800'394	800'394	800'394	800'394

Le crédit de CHF 1'995'000.00 pour les études relatives à Beausobre IV sera amortis sur 5 ans soit en 2023. Le crédit de construction de 1986 a été amorti.

7 ASPECTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

En conformité avec la politique énergétique de la Ville, la construction est réalisée de manière exemplaire offrant une consommation en ressource énergétique moindre, ainsi qu'une intégration harmonieuse dans le site. La construction respecte le standard "bâtiments 2008" des Cités de l'énergie ainsi que les préceptes de développement durable de la Ville préservant des possibilités de développement et de préservation du site pour les générations à venir.

Elle vise un niveau équivalent au standard Minergie-P-ECO. L'autoconsommation de sa production électrique (panneaux photovoltaïques) vise une autonomie énergétique.

Ce projet a pour but d'améliorer l'attractivité du théâtre et vise à maintenir le rayonnement régional du site. En effet les constructions et aménagements du site offrent des conditions favorables à la réalisation de prestations culturelles diverses ; en plus de la rénovation du Théâtre de Beausobre, l'agrandissement du COV permet à cette école de musique de développer son offre et sa qualité. Les locaux du COV donnent la possibilité à de nombreuses sociétés locales, notamment de chant, de répéter de manière hebdomadaire, en vue de leurs concerts et soirées. Enfin, l'ensemble du site propose une palette de prestations culturelles sur le site de Beausobre, que ce soit pour des activités régulières ou ponctuelles (festivals ou événements).

Le nouvel AREMS permet à 600 enfants de prendre un repas de midi cuisiné sur site.

Un accent particulier est également porté sur l'accessibilité des locaux et l'ergonomie des aménagements. Les locaux sont tous accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ainsi qu'aux personnes malvoyantes et malentendantes (cf. norme SIA 500, Constructions sans obstacles éd. 2009).

8 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 18'900'000.00 TTC pour la construction des nouveaux foyers
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 630'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2020.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2019

le syndic	le secrétaire
Vincent Jaques	Giancarlo Stella